



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Paris, le **- 3 JUIN 2021**

Secrétariat général
Pôle action territoriale
Mission jeunesse, engagement et
sports
SG PAT JES n° D2021-002308

Affaire suivie par :
Jérôme Fournier
Expert de haut niveau chargé de
l'animation et de la coordination Jeunesse,
engagement et sports
Tél : 01 55 55 19 55
Mél : jerome.fournier@education.gouv.fr
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

La secrétaire générale

à
Mesdames et messieurs les recteurs de régions
académiques,
Mesdames et messieurs les recteurs d'académie,
Mesdames et messieurs les directeurs académiques des
services de l'éducation nationale,

Objet : animation territoriale des missions jeunesse, engagement et sports

Annexe : programmation 2021

Le transfert au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports des missions relatives au sport, à la jeunesse, à l'éducation populaire, à la vie associative et à l'engagement civique a conduit à la création de délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) placées sous l'autorité hiérarchique du recteur de région académique (RRA) et de services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SD JES) placés sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN).

Cette nouvelle organisation a pour ambition de permettre une meilleure articulation entre l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par les services académiques de manière à renforcer le continuum éducatif entre le temps de l'école et les autres temps vécus par les enfants et les jeunes. Elle doit aussi permettre de confirmer le caractère profondément interministériel et partenarial de ces politiques ainsi que leur ancrage dans les territoires.

L'organisation de l'animation territoriale des missions jeunesse, engagement et sport (JES) et des services qui les portent doit permettre de resserrer le lien entre les différents échelons territoriaux, du niveau central au niveau départemental, et de mieux coordonner les interactions entre les directions d'administration centrale, leurs opérateurs et les services déconcentrés.

Le recteur de région académique, en s'appuyant sur le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et le secrétaire général de région académique (SGRA) - qui est le secrétaire général académique (SGA) dans les régions mono-académiques, est chargé d'assurer l'animation stratégique des

missions liées à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et de veiller à leur inscription dans une dynamique interministérielle.

La présente note, présentée au comité exécutif jeunesse engagement et sports, précise les modalités d'organisation de l'animation territoriale et les principes qui y président.

1. Les principes généraux de l'animation territoriale des missions « jeunesse, engagement et sports »

Dans le cadre du comité exécutif jeunesse, engagement et sports (comex JES), le secrétariat général du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SG) impulse et coordonne l'animation territoriale en lien étroit avec les directions d'administration centrale, particulièrement la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction des sports (DS).

Le recteur de région académique, à qui ont été transférées les missions JES, est le premier interlocuteur de l'administration centrale et doit disposer de l'ensemble des informations diffusées aux services déconcentrés. Au plan opérationnel, le DRAJES et le SGRA sont chargés de mettre en œuvre cette animation territoriale en étroite relation avec l'échelon central.

L'animation des missions JES doit permettre une circulation verticale des informations, du niveau central vers le niveau territorial et inversement. Elle s'inscrit aussi dans une approche horizontale permettant l'échange d'informations entre les services ainsi que le partage d'expériences et de bonnes pratiques. Elle recouvre également le lien avec les deux principaux opérateurs du champ : l'agence du service civique (ASC) et l'agence nationale du sport (ANS).

2. Le recteur de région académique pilote la stratégie régionale

Le dialogue entre les administrations centrales et le recteur de région académique est conduit par le SG et les DAC sur la base :

- De directives nationales d'orientations diffusées de préférence par instruction annuelle ou pluriannuelle, portant sur l'ensemble du périmètre des missions jeunesse, engagement et sports ;
- D'un document stratégique régional pluriannuel jeunesse, engagement et sports ayant vocation à s'insérer dans la feuille de route du recteur de région académique ;
- D'un dialogue stratégique régional et d'un dialogue de gestion.

Sous réserve des compétences du préfet de région et des préfets de département, le recteur de région académique fixe les orientations stratégiques des politiques de la région académique pour l'ensemble des compétences relevant des ministres chargés de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports.

Il anime à ce titre un dialogue collégial avec les recteurs d'académie et les DASEN pour définir les orientations stratégiques régionales, les conditions de leur mise en œuvre et répartir les moyens humains et financiers afférents. Ces échanges couvrent l'ensemble du périmètre des politiques JES et visent notamment à renforcer les actions conduites en matière de continuité éducative entre les différents temps de vie des enfants et des jeunes.

Pour animer cette collégialité, le recteur de région académique s'appuie sur le comité de région académique (CoRéA) auquel il peut associer le DRAJES.

Le recteur de région académique travaille en relation étroite avec le préfet de région et l'ensemble des préfets de département pour s'assurer des conditions de mise en œuvre des compétences qui leur incombent. Il veille,

avec le DRAJES, au respect des protocoles qui ont été conclus avec les préfets et à l'inscription des politiques JES dans la collégialité interministérielle animée par le préfet de région. A ce titre il présente le document stratégique régional et rend compte de sa mise en œuvre au comité de l'administration régionale.

3. Le binôme DRAJES / SGRA pivot de l'animation territoriale

Sous l'autorité du recteur de région académique, le DRAJES et le SGRA assurent un rôle pivot dans l'animation des missions JES dans les territoires. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des DAC et de leurs opérateurs ainsi que des services départementaux.

3.1 Lien avec les administrations centrales

Le SG coordonne et appuie les DAC (DJEPVA, DS et DGESCO principalement) pour organiser les échanges avec les SGRA et DRAJES, il veille à organiser des séquences dédiées à chacun et des séquences communes planifiées dans le cadre d'une programmation annuelle (cf. annexe).

Les échanges entre DRAJES et avec le niveau central sont organisés par le SG sur la base de quatre séminaires par an en présentiel à Paris, dont deux sont, dans la mesure du possibles, concomitants aux réunions de rentrées des recteurs auxquelles ils peuvent être invités pour partie.

Les SGRA sont réunis régulièrement et bénéficient d'intervention de nature plus technique que les recteurs sur les sujets soutien mais aussi sur les politiques publiques. Les thématiques JES sont abordées dans le cadre de ces réunions.

En complément de ces séminaires nationaux des webinaires sont organisés avec les DRAJES et les SGRA sur un format d'une demi-journée par mois pour aborder des sujets d'actualité. Par ailleurs, des réunions ponctuelles pourront être organisées par le SG pour répondre à des besoins spécifiques.

3.2 Animation et coordination de l'échelon départemental

S'agissant des missions JES, le lien avec l'échelon départemental repose essentiellement sur l'animation fonctionnelle et la coordination mise en œuvre par le DRAJES sous l'autorité du recteur de région académique et en lien avec le recteur d'académie.

Le DRAJES est chargé de la planification, de la programmation, du financement, du suivi, de l'observation et de l'évaluation des actions mises en œuvre dans la région au titre des politiques publiques du sport, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et de l'éducation populaire.

Dans ce cadre, le DRAJES coordonne l'action des SD JES. Il lui, revient, en lien avec le SGRA, de fixer les modalités de cette coordination visant notamment à :

- Echanger des informations relatives aux missions JES et au fonctionnement des services ;
- Proposer au recteur de région académique les modalités de déclinaisons de ces politiques au niveau territorial ;
- Préparer les propositions qui seront portées en comité d'administration régionale (CAR) ou dans le cadre d'une réunion préparatoire à ce comité (PréCAR), et/ou en CoRéA.

Complémentairement, le SG et les DAC organiseront au moins un séminaire (ou webinaire) annuel des DASEN et de leurs conseillers JES, en présence des SGRA et des DRAJES (cf. annexe)

Le recteur d'académie est systématiquement informé des communications et réunions à destination des services départementaux.

4. Les directions d'administrations centrale animent des réseaux thématiques et métiers

Pour les politiques dont elles ont la charge, la DJEPVA, la DS et la DGESCO assurent une animation nationale des services déconcentrés par thématiques ou métiers. Cette animation s'appuie notamment sur :

- Des réunions nationales de chefs de pôles ;
- Des réunions de référents ;
- La diffusion de newsletters ou d'autres supports de communication, et, le cas échéant, l'animation d'espaces collaboratifs.

L'efficacité du dialogue entre l'administration centrale et les services déconcentrés est déterminante pour la réussite de la réforme de l'organisation territoriale et le bon déploiement des politiques publiques. Je vous remercie de votre implication dans l'animation territoriale de ce nouveau périmètre de missions qui vous est confié.

La Secrétaire générale,



Marie-Anne Lévêque

copie à

Mesdames et messieurs les préfets de région,

Mesdames et messieurs les préfets de département,

Mesdames et messieurs les secrétaires généraux de régions académiques et secrétaires généraux d'académie,

Mesdames et messieurs les délégués régionaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports,

Mesdames et messieurs les conseillers de DASEN, chefs du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports,

Annexe : Programmation annuelle

	Séminaires des DRAJES (journées entières à Paris)	Webinaires DRAJES/SGRA (14h – 18h)	Séminaires DASEN/SDJES DRAJES/SGRA (journée entière à Paris)	Webinaires DASEN/SDJES DRAJES/SGRA
Mai		Jeudi 20 mai		
Juin	Jeudi 17 et vendredi 18 juin			
Juillet		Jeudi 8 juillet		Jeudi 8 juillet (matin)
Août	Lundi 23 et mardi 24 août			
Septembre		Jeudi 30 septembre		
Octobre		Jeudi 21 octobre		
Novembre	Jeudi 25 et vendredi 26 novembre			
Décembre		Jeudi 16 décembre	Jeudi 9 décembre	

N.B : les dates, horaires et modalités programmées sont prévisionnelles. Une confirmation sera adressée aux participants pour chaque réunion.